

#### DEPARTEMENT DELA HAUTE-GARONNE

93 100 100

100 E E 500

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ARRONDISSEMENT DE

8 10

22 H

TOULOUSE TX

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE L'UNION 6 bis avenue des Pyrénées BP 39 31240

**2** 05.62.79.86.16

Nombre de membres

- en exercice: 17
- présents : 13
- ayant pris part au vote : 15
- procurations: 2

L'an deux mille dix-huit et le treize mars à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sur convocation régulière en date du 5 mars 2018, sous la présidence de Madame Isabelle GODEAS, Vice-Présidente.

Etaient présents : MME ISABELLE GODEAS, MME MARIE BIRE, MME RAYMONDE CORBON, M. ANDRE DA PONTE MME ISABELLE DIAZ, MME CHRISTIANE FARRUGIA, M. JOËL FEUILLERAT, MME MONIQUE GUEDES, MME RENEE HUMEAU, MME NADINE MAURIN, M. YVAN NAVARRO, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME MONIQUE BEZOS. Etaient absents ayant donné procuration : MME MICHELE CHAVE (Pouvoir donné à MME I. GODEAS), M. JEAN-PAUL MAUVEZIN (Pouvoir donné à MME M. GUEDES)

Etaient absents excusés: M. MARC PERE, MME ELISABETH ATTELAN

## DÉLIBÉRATION nº 2018/005

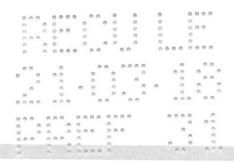
#### Objet : Renouvellement de la Convention partenariale avec l'Association ACTIOM

Madame la Vice-Présidente rappelle au Conseil d'Administration que par délibération 2015-03 en date du 5 mars 2015, le CCAS a approuvé la convention de partenariat avec l'Association ACTIOM, visant à améliorer l'accès à une mutuelle.

Cette convention arrivant à son terme en mars 2018, il convient aujourd'hui de se prononcer sur son renouvellement.

Madame la Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration que des modifications ont été apportées à cette convention, visant à renforcer le cadre du partenariat. Pour l'essentiel, il est demandé à l'association de veiller à assurer ses permanences dès lors que des rendez-vous ont été fixés et d'assurer les missions de conseil auprès des bénéficiaires. La durée de cette nouvelle convention sera limitée à un (1) an.

Madame la Vice-Présidente propose au Conseil d'Administration du CCAS d'approuver la convention de partenariat avec l'Association ACTIOM et de l'autoriser à signer ladite convention.



### **Décision**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, Vu le Code de l'Action Sociale et de la Famille, Entendu l'exposé de Madame la Vice Présidente, après en avoir délibéré,

### Décide:

A l'unanimité, d'approuver la convention de partenariat avec l'Association ACTIOM et d'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer ladite convention.

> Pour copie conforme, La Vice-Présidente,

Isabelle GODÉAS

welle Grand

21 MARS 2018 Transmis le Affiché le 2 1 MARS 2018